

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 16 août 2022, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

MME Isabelle Giasson directrice générale et greffière-trésorière

ET

MM. Étienne Baillargeon représentant de Baie-Trinité
Serge Deschênes représentant suppléant de Baie-Comeau
Yoland Émond président et représentant de Chute-aux-Outardes
Steeve Grenier représentant de Franquelin
René Labrosse représentant de Pointe-Lebel
Raymond Lavoie représentant de Ragueneau
Julien Normand représentant de Pointe-aux-Outardes

Sont absents :

Jean-Yves Bouffard représentant de Godbout
Yves Montigny représentant de Baie-Comeau

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 21 juin 2022

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption des listes de comptes à payer n° 2022-06 et n° 2022-07 de la Régie ainsi que n° 2022-06 et n° 2022-07 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption des comptes à payer de la carte Mastercard de la Régie de juin et juillet 2022
- 2.3 États des revenus et des dépenses aux 30 juin et 31 juillet 2022
- 2.4 Autorisation de signature – Renouvellement du contrat de travail de la directrice générale
- 2.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 2022-01 modifiant le Règlement de tarification 21-02
- 2.6 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2022-01 – Services professionnels comptables
- 2.7 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2022-04 – Déclaration des gaz à effet de serre
- 2.8 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2022-05 – Entretien ménager

LET

- 2.9 Autorisation de dépense – Réparation du moteur du compacteur (série 87X01637)

3.0 Informations

- 3.1 Bilan collecte des encombrants 2022

4.0 Correspondance

5.0 Affaires nouvelles

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 20 septembre 2022

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 20 septembre 2022

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-58

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-59

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 21 juin 2022

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 21 juin 2022;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant suppléant de la Ville de Baie-Comeau, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 21 juin 2022, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2022-60

2.1 Adoption des listes de comptes à payer n° 2022-06 et n° 2022-07 de la Régie ainsi que n° 2022-06 et n° 2022-07 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter les listes de comptes à payer n° 2022-06 de la Régie d'une somme de **455 434,39 \$** et n° 2022-06 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **1 963,12 \$ pour un total de 457 397,51 \$** et n° 2022-07 de la Régie d'une somme de **350 725,20 \$** et n° 2022-07 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **3 521,73 \$ pour un total de 354 246,93 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-61

2.2 Adoption des comptes à payer de la carte Mastercard de la Régie de juin et juillet 2022

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, il est unanimement résolu d'adopter les

comptes à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de **573,15 \$** pour juin 2022, et d'une somme totale de **1 744,43 \$** pour juillet 2022, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-62

2.3 États des revenus et des dépenses aux 30 juin et 31 juillet 2022

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter les états des revenus et des dépenses aux 30 juin et 31 juillet 2022 tels que présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-63

2.4 Autorisation de signature – Renouvellement du contrat de travail de la directrice générale

Attendu que le contrat de travail d'une durée de quatre (4) ans de la directrice générale et greffière-trésorière vient à échéance le 19 novembre prochain;

Attendu que le comité Ressources humaines s'est réuni les 6 juillet 2022 et 3 août 2022;

Considérant que le conseil d'administration est satisfait du travail accompli et souhaite le renouvellement du contrat.

Sur la motion du représentant suppléant de la Ville de Baie-Comeau, Serge Deschênes, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière pour une durée de cinq ans, du 19 novembre 2022 au 19 novembre 2027, conformément aux termes et conditions prévus au contrat.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-64

2.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 2022-01 modifiant le Règlement de tarification 21-02

Il est par la présente, donné avis de motion par le représentant de la Municipalité de Pointe-Lebel, René Labrosse, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement n° 2022-01 modifiant le Règlement de tarification 21-02 pour les services rendus de l'année 2023.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-65

2.6 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2022-01 – Services professionnels comptables

Attendu que deux (2) firmes ont été invitées à soumissionner;

Attendu qu'une (1) firme a déposé une offre;

Attendu que l'ouverture de la soumission s'est tenue le mardi 9 août 2022 à 11 h 15;

Attendu que l'offre reçue a été analysée.

Sur la motion du représentant suppléant de la Ville de Baie-Comeau, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adjuger le contrat

de services professionnels comptables au cabinet comptable Mallette, située au 229, boulevard La Salle, Baie-Comeau (Québec) G4Z 1S7 pour un montant de 56 050,32 \$ incluant les taxes pour les années financières 2022, 2023 et 2024.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-66

2.7 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2022-04 – Déclaration des gaz à effet de serre

Attendu que trois (3) firmes ont été invitées à soumissionner;

Attendu que trois (3) firmes ont déposé une offre;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 9 août 2022 à 11 h 20;

Attendu que les offres reçues ont été analysées.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adjudiquer le contrat de déclaration des gaz à effet de serre à la firme Tetra Tech QI Inc., située au 1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville (Québec) J4B 7M6 pour un montant de 10 002,83 \$ incluant les taxes pour une durée de trois ans couvrant les années de déclaration 2022, 2023 et 2024.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-67

2.8 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2022-05 – Entretien ménager

Attendu que trois (3) firmes ont été invitées à soumissionner;

Attendu qu'une (1) firme a déposé une offre;

Attendu que l'ouverture de la soumission s'est tenue le mardi 9 août 2022 à 11 h;

Attendu que l'offre reçue a été analysée.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adjudiquer le contrat d'entretien ménager à l'entreprise Centrap Inc., située au 1111, rue Industrielle, C.P. 188 à Mont-Joli (Québec) G5H 3K9, pour un montant de 48 811,72 \$, incluant les taxes pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025.

Approuvé séance tenante.

LET

Rés. 2022-68

2.9 Autorisation de dépense – Réparation du moteur du compacteur (série 87X01637)

Attendu que le compacteur à déchets principal (série 87X75027) a subi un bris majeur de moteur;

Attendu que le compacteur à déchets de remplacement (série 87X01637) a subi un bris majeur de transmission;

Attendu qu'à la suite de ces bris simultanés et afin de poursuivre les opérations journalières de compaction des déchets sans interrompre les opérations, le moteur rénové du compacteur à déchets de remplacement a été installé dans le compacteur principal;

Attendu qu'à la suite de cette manœuvre, la Régie doit procéder à nouveau à la réparation du compacteur de remplacement;

Considérant que le compacteur est de marque Caterpillar et que la compagnie disponible dans la région pour l'installation, le remplacement de moteur Caterpillar comprenant la certification Caterpillar et la garantie applicable est TOROMONT CAT, sise à Sept-Îles;

Considérant que la Régie procède de gré à gré dans les cas où la loi ou le règlement de gestion contractuelle lui permet de le faire;

Considérant que la réparation du moteur est estimée à 74 942,11 \$ excluant les taxes applicables;

Considérant qu'une rencontre du comité Machinerie s'est tenue le 11 août 2022 pour étude du dossier.

Sur la motion du représentant suppléant de la Ville de Baie-Comeau, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder à la réparation du moteur du compacteur à déchets de remplacement et que le montant final de la dépense soit affecté au fonds de roulement disponible.

Approuvé séance tenante.

3.0 **INFORMATIONS**

3.1 **Bilan collecte des encombrants 2022**

La directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, dresse aux élus le bilan de la collecte des encombrants 2022.

4.0 **CORRESPONDANCE**

5.0 **AFFAIRES NOUVELLES**

5.1 **Prochaine rencontre de travail** : le mardi 20 septembre 2022 a été reportée au mardi 27 septembre 2022 à 8 h.

5.2 **Prochaine séance ordinaire publique** : le mardi 20 septembre 2022 a été reportée au mardi 27 septembre 2022 à 11 h.

6.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rés. 2022-69

7.0 **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Le représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 30.

Yoland Émond
Président

Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière